



LA FORCE SYNDICALE

**MEEM**  
MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

**MLHD**  
MINISTÈRE DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT DURABLE



Avec FO, construisons notre avenir

Paris, le 9 décembre 2016

## **Compte rendu Force Ouvrière du Comité ministériel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 9 décembre 2016 (9h30 - 12h)**

La séance était présidée par la secrétaire générale Régine ENGSTRÖM, assistée du DRH adjoint Eric LE GUERN et de l'équipe PSPP1.

Aucune déclaration préalable, cette séance venant après une prolongation de séance réalisée le 8 décembre après midi au cours de laquelle FO a porté ces revendications et propositions.

L'ordre du jour a été fixé unilatéralement par l'administration.

### **A l'ordre du jour de ce CHSCTM du 8 novembre :**

- **Point n° 1 : Approbation des PV des séances de CHSCT-M des 5 juillet et 11 octobre 2016 (pour avis)**
- **Point n°2 : Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides (pour information)**
- **Point n°3 : Examen du projet de plan quadriennal handicap 2017-2020 (pour avis)**
- **Point n°4 : Présentation du projet de circulaire relative à la prévention des risques spécifiques aux métiers de l'administration de la mer (pour avis)**

### **Point n°1 : Approbation des PV des séances de CHSCT-M des 5 juillet et 11 octobre 2016 (pour avis)**

Moyennant deux dernières modifications demandées par les RP CFDT, les deux PV sont approuvés.

### **Point n°2 : Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides (pour information)**

La réunion du 8 décembre a permis de débattre longuement de la prévention des accidents, notamment d'exploitation, des conséquences pour les agents et des mesures revendiquées par FO. La motion proposée au vote par FO sera annexée au PV du 8 décembre.

FO ne remet pas les propositions au vote ce 9 décembre, mais attend des réponses concrètes de la part de l'administration lors des tout prochains CHSCT-M de 2017 (dont les représentants ne connaissent pas encore le planning...) sur ces sujets éminemment graves et impactant pour les agents et les services.

La Présidente se déclare favorable à un plan d'actions et annonce que le planning des séances de CHSCT-M est en cours d'élaboration car elle souhaite qu'elles se tiennent sur la base de dossiers maîtrisés.

En revenant par la suite sur ce sujet, et pour lever le doute au vu des réponses qui avaient été faites par la Présidente de CHSCTM lors de la séance du 8 novembre sur ces mêmes questions, FO n'obtiendra que la promesse que l'administration fasse un jour un point sur ce qu'il est possible de faire en matière de compensation financière suite à reclassement et à perte de rémunérations accessoires. Le 8 décembre également, la Présidente s'est engagée sur plusieurs points d'amélioration. A suivre donc !

Le point 4 est examiné avant le point 3, pour tenir compte de la présence des représentants de la Direction des Affaires Maritimes.

#### **Point n°4 : Présentation du projet de circulaire relative à la prévention des risques spécifiques aux métiers de l'administration de la mer (pour avis)**

FO souligne la qualité du travail réalisé au sein du GT avec la DAM et PSPP. La circulaire rappelle notamment tous les textes de référence et établit des protocoles selon les situations.

FO demande que soit étudiée la possibilité de mener un tel travail avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) pour les agents et personnels exerçant à l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP intégrant la future AFB en 2017) et dans les parcs nationaux marins.

La circulaire est prévue pour exécution au niveau des préfets de département en ce qui concerne les DDTM, ce qui interroge sur le poids réel de cette circulaire ministérielle dans ces services, pour lesquels le CHSCT-M n'est plus compétent depuis sa création. Si création de droit il y a, les agents doivent pouvoir s'appuyer sur des textes valables là où ils exercent et sont exposés aux risques.

Par ailleurs en ce qui concerne le mercure dans les phares, FO demande si les collectivités et associations ou établissements exploitant les phares ou incités à en maintenir le patrimoine, ont été informés des risques liés au mercure.

Réponses de l'administration : la circulaire sera transmise aux services du Premier Ministre, et sera rendue exécutoire dans les DDTM ; la question d'un travail similaire pour l'AAMP et les parcs nationaux marins sera posée à la DEB ; la DAM demandera qu'une information des utilisateurs des phares soit faite par les DIRM.

Face au manque d'avancées (cliquet 1996 maintenu), au flou sur certaines questions (élimination des protections), à l'hétérogénéité des pratiques dans l'établissement des fiches d'exposition aux risques, FO s'abstient au moment du vote.

#### **Point n°3 : Examen du projet de plan quadriennal handicap 2017-2020 (pour avis)**

La politique ministérielle de recrutement et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap est par nature transversale, ce qui transparait très bien dans le plan quadriennal 2017-2020 qui répond en bonne partie à des questions et des revendications portées par FO au cours de différents CHSCT-M depuis 2012.

Il est par conséquent dommage de constater que seulement 3 personnes reconnues TH ont été recrutées dans le cadre du plan en faveur de l'apprentissage au cours de l'année 2015 (sur 204 apprentis !). Cela montre bien que sans pilotage des services, sans orientations politiques claires des ministères, les services et établissements ne mènent pas « naturellement » des démarches en faveur des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs le déploiement de la politique ministérielle repose sur les DREAL pour ce qui est des services déconcentrés. FO demande que le plan handicap régional soit présenté en Instance de Concertation Régionale en même temps que la GPEC régionale sur emplois MEEM-MLHD.

Le télétravail étant généralisé à partir de cette fin d'année 2016 dans les services et EP, FO demande comment seront prises en charge les demandes d'aménagement de postes en double, notamment au domicile de l'agent.

En ce qui concerne les crédits FIPHFP, FO demande si la bascule des DREAL en BOP 333 interministériel de fonctionnement remet en cause le circuit de remontée des demandes et de paiement, et ne risque pas de rendre certains objectifs du plan quadriennal inatteignables.

Réponses de l'administration :

- en ce qui concerne les circuits, PSPP réagit très rapidement (24 à 48h) et le plan quadriennal doit permettre de garantir un approvisionnement régulier du fonds par le Budget. La bascule sur BOP 333 ne remet pas en cause le circuit et le pilotage régional.

- télétravail : le plan prévoit un financement des aménagements de poste, même s'ils doivent être répétés dans un autre lieu.

- ICR et GPEC régionale : pas de réponse de l'administration (il faut dire que les ICR ne se sont pas tellement réunies depuis le scrutin de 2014...).

Au moment du vote, FO vote pour ce plan quadriennal ambitieux, qui inclut tous les types de handicap, y compris le handicap psychique.

En questions diverses, FO revient sur la promesse faite par la Présidente du CHSCTM de fournir le 9 décembre 2016 une cartographie détaillée des médecins de prévention et services de santé au travail conventionnés.

Ce sera fait dans les prochains jours. A suivre donc !

### **Les représentants FO en CHSCTM :**

Titulaires : Thierry IVA et Yves DARLOT

Suppléants : Lucrèce ROUGET et Sylvain FRANCOIS

Experts : André DIEZ, François DAMBRON